

LÉGISLATURE 2025 - 2030

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
9 DÉCEMBRE 2025**

L'utilisation du masculin dans le présent document a pour seul but d'alléger le texte et s'applique sans discrimination de genre.

- PRÉSENTS** :
- M. B. SCHOPFER, Président
 - M. S. VENTRE, Vice-Président
 - Mme L. CONRAD, Secrétaire
 - Mmes M. CONRAD
 - MM. A. CARREL, J.-L. FERRARI, A. FORISSIER, T. FREIDIG, C. HUBER, R. PARTY, M. SUTER et L. ZURBUCHEN

 - M. P. BOUVIER, Maire
 - M. X. BEUCHAT, Conseiller administratif
 - Mme M. PASCHE, Conseillère administrative
- EXCUSÉS** :
- Mmes C. BLAGOJEVIC VENTRE et J. PARACCHINI
 - M. S. LEMA

M. le Président ouvre la séance à 19h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2025

Moyennant une légère rectification dans les présences, le procès-verbal est approuvé par 8 oui et 3 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune communication.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) Escalade 2026

Mme Pasche annonce que pour cette édition, la Commune aura le plaisir d'accueillir une soixantaine de membres de la Compagnie 1602. Cette venue exceptionnelle impliquera que la fête soit déplacée

au samedi 5 décembre 2026 afin que les figurants en costumes soient disponibles. Les modalités sur l'organisation de leur participation ne sont pas encore précisément définies.

A l'exception de quelques remarques sur la place disponible et les besoins liés à leur accueil, l'avancement de la date ainsi que le fait que ce soit un samedi au lieu du traditionnel vendredi soir, ne semble pas soulever de problèmes majeurs.

b) Soirée de la Commune - 12 février 2026

Mme Pasche mentionne que lors de cette soirée organisée pour les partenaires de la Commune, les mérites chancynois seront également décernés. Or, la Commune n'a reçu aucune candidature à ce jour. Elle demande aux Conseillers municipaux s'ils ont des propositions et rappelle que les Présidents du Conseil municipal et de la commission des affaires sociales, de la culture, des sports et des loisirs font partie du jury qui devra prévoir de se réunir préalablement.

c) Journée propreté

A l'occasion de la livraison du miel des ruches chancynois, **Mme Pasche** a discuté avec le responsable de l'association Printemps d'Abeilles au sujet de la problématique du frelon asiatique dans le canton de Genève.

Bien que déjà sollicité pour un atelier de fabrication de piège à frelons lors du festival « L'esprit de la forêt gagne Chancy », **Mme Pasche** propose que la Journée propreté soit déplacée en mars et devienne la « Journée de l'environnement ». En effet, afin de lutter contre cette invasion, les pièges devraient être posés lorsque la fondatrice cherche à faire un nid. La période la plus favorable est le début du printemps. L'idée serait d'installer les pièges dans différents lieux ciblés et de nommer une personne responsable afin de s'occuper de la recharge de l'appât (environ toutes les deux semaines). Elle invite la commission de l'environnement et du développement durable à réfléchir et se positionner sur cette proposition.

M. Bouvier suggère que cette opération soit également coordonnée avec les responsables auprès du Canton et notamment l'association Pollinea Action, déjà intervenue pour la destruction d'un nid primaire dans une haie à Chancy en juin 2025.

d) Championnats d'Europe de Parasport (European Para Championships)

Mme Pasche communique que cette manifestation aura lieu à Genève du 2 au 15 août 2027. Elle verra les meilleurs athlètes européens s'affronter pour des titres continentaux et pour gagner des points qualificatifs pour les Jeux Paralympiques de Los Angeles 2028.

Bien que la sélection des disciplines soit encore en cours, il semblerait que l'organisation recherche un lieu pour le tir à l'arc et le tennis. **Mme Pasche** se demande si Chancy ne serait pas un potentiel lieu d'accueil pour cette compétition.

M. Ferrari lui indique qu'Avully serait plus adéquat puisqu'ils ont des lieux précisément dédiés à ces deux sports.

e) Jeunes sapeurs-pompiers

En l'absence de **M. Lema**, **Mme Pasche** relaie son questionnement sur l'octroi d'une subvention aux Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Champagne.

Pour information, le corps des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Champagne (JSPC) s'adresse aux jeunes de 12 à 18 ans habitant les communes genevoises d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Confignon, Laconnex et Soral. Les moniteurs ont pour mission de développer leur intérêt pour la fonction de sapeur-pompier, de les instruire dans les domaines de la prévention, des premiers-secours et de la défense incendie.

Ce sujet sera abordé en séance du Conseil administratif.

f) Parkings

M. Beuchat souligne que les parkings sont maintenant terminés et utilisables. La borne de séparation des parties publique et privée sera bientôt mise en fonction et les baux seront rédigés par la Commune.

M. Ferrari signale que les places normalement réservées aux véhicules électriques sont très régulièrement occupées par des voitures « standard ».

M. Beuchat explique que dans un premier temps deux des quatre places doivent être marquées pour voir si cela est suffisant. Un contrôle devrait également être mis en place dans le futur.

g) Panier basket pour enfant

M. Beuchat indique que suite à l'installation du panier de basket pour enfant, la Commune a reçu un courriel de l'école le trouvant trop bas et dangereux.

M. Ventre se renseignera sur la hauteur des paniers utilisés par les enfants et fera un bref retour afin de confirmer s'il faut modifier ceux du préau en conséquence.

4. RAPPORT DE COMMISSION

a) Rapport de la commission des finances du 12 novembre 2025

M. le Président passe la parole à **M. Suter**, Président de la commission des finances.

M. Suter résume brièvement la séance qui s'est déroulée en présence de Mme Spencer et de la Fiduciaire. Il reste évidemment à disposition des Conseillers municipaux pour répondre à tout questionnement.

Le budget de fonctionnement 2026 présente des charges s'élevant à CHF 6'803'777.-- et des revenus à CHF 6'805'215.--, soit un excédent de revenus présumé de CHF 1'438.--.

M. Suter remercie chaleureusement Mme Spencer pour son aide à la rédaction du procès-verbal de la commission des finances ainsi que pour son important travail sur les comptes et le budget de la Commune.

En complément, **M. Bouvier** se dit heureux de présenter un budget équilibré, conçu pour répondre aux besoins de la Commune, tout en respectant les ressources à disposition.

En effet, ce budget reflète un travail collectif visant à regrouper la majorité des demandes exprimées par les différentes commissions. Grâce à leur engagement et à une analyse approfondie des priorités, il a été possible de répondre aux besoins essentiels et de préparer Chancy à un avenir harmonieux, tout en assurant l'entretien du patrimoine communal et un développement durable.

M. Bouvier ajoute que le budget englobe l'engagement de deux personnes en 2026. L'une à 50% pour reprendre la réception et seconder l'administration afin de libérer du temps pour des tâches plus conséquentes des cahiers des charges du secrétariat existant; l'autre pour remplacer M. Gunter qui prendra une retraite bien méritée en juin 2027 après une carrière de plus de 40 ans au sein de la Mairie. Son remplacement nécessitera une formation assidue de 6 à 8 mois, sa connaissance du terrain étant incommensurable.

M. Bouvier pense que la période économique à venir sera assez rigide et qu'il faudra être encore plus rigoureux, voire réduire les montants alloués à certains postes. Il espère toutefois qu'il sera quand même possible d'échelonner les investissements prévus.

Au nom du Conseil administratif, **M. Bouvier** tient à remercier sincèrement Mme Spencer ainsi que toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration de ce budget. L'implication et l'expertise de chacun ont été essentielles pour mener à bien cette tâche.

M. Suter conclut en précisant que la commission des finances a préavisé favorablement, et à l'unanimité, la proposition de budget 2026.

5. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

a) Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

M. le Président donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

Il est pris acte de cette décision.

b) Proposition relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

M. le Président donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

Il est pris acte de cette décision.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission des affaires sociales, de la culture, des sports et des loisirs

Aucune communication.

b) Commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière

Aucune communication.

c) Commission de l'environnement et du développement durable

Aucune communication.

d) Commission des finances

Aucune communication.

e) Commission des relations publiques et de la communication

En l'absence de **Mme Paracchini**, **M. Freidig** indique que le ChancyLien de Noël est quasi prêt et sera distribué dans la semaine du 15 décembre 2025.

f) Commission du territoire et des constructions

Aucune communication.

Création de la Commission ad hoc pour la restauration du Moulin-Roget

Comme évoqué lors de la séance d'octobre 2025, **M. Beuchat** demande quels sont les membres du Conseil municipal intéressés à participer à cette commission qui définira le futur usage de ce bâtiment, probablement administratif ou musée car sis en zone agricole et en zone forêt.

MM. Carrel, Forissier, Huber, Party, Schopfer et **Ventre** souhaitent rejoindre la commission dont les représentants Mairie seront **Mme Pasche** et **M. Beuchat**.

Outre les différents aspects liés spécifiquement au bâtiment, **M. Bouvier** ajoute que l'Office cantonal de l'eau est fortement intéressé à poursuivre la remise à ciel ouvert du Nant de Couchefatte. Une rencontre à ce sujet sera organisée en temps utile.

La Commission ad hoc pour la restauration du Moulin-Roget est donc composée comme suit :

Président:	M.	Alexandre Forissier
Vice-Président:	M.	Arnaud Carrel
Membres	M.	Christian Huber
	M.	Raphaël Party
	M.	Boris Schopfer
	M.	Stefano Ventre

Cette commission est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui

M. le Président lève la séance à 19h45.



Le Président du Conseil municipal
Boris Schopfer



La Secrétaire du Conseil municipal
Léna Conrad



La Secrétaire
Joëlle Noverraz-Mühlemann